

Rémunération en MSA : Discrimination à tous les étages !

La valeur du point n'augmentera pas en MSA en 2020 imposant aux salariés une nouvelle perte de plus de 1 % de leur pouvoir d'achat sur une année. La dernière augmentation date de 2017 avec 0,4 % !!



Par exemple, pour un salaire net de 1500 euros par mois, un salarié perd chaque mois 15 euros de pouvoir d'achat, Si on calcule **sur 3 ans, cela fait donc 45 euros par mois de baisse de pouvoir d'achat**, qui s'ajoutent à ce qui a été perdu depuis plus longtemps.

Pour la **CGT**, au vu des efforts demandés aux employés et cadres depuis tant d'années, cette politique consiste à nous faire **TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS !!**
Ce n'est pas tolérable.

Lors de de la CPPNI du 24 juin 2020, la FNEMSA a refusé toute augmentation de salaire mais a annoncé une somme de plus de **7 millions à distribuer, sur 3 ans, dans un projet de révision de la convention collective.**

Elle nous annonce dans son projet vouloir « reconnaître la mobilisation et l'investissement des salariés ». Qu'en est-il vraiment ?

- **Une revalorisation du coefficient qui exclut la très grande majorité des employés et cadres :**

La FNEMSA a fourni l'exemple d'un technicien avec 15 ans d'ancienneté : **6,5 euros net par mois de revalorisation quand pour les nouveaux embauchés elle s'élève à 120 euros !!**

- **Des primes d'objectifs ou de résultats pour certains cadres.**
- **Une prime de reconnaissance professionnelle pour de nouveaux entrants**, négociée au cas par cas. La plupart de ces embauches se fera au niveau cadre.

Ces **mesures individuelles** financées par une enveloppe exceptionnelle sur 3 ans de 2020 à 2022, seront intégrées à partir de 2023 au budget FNGA réduisant d'autant les mesures collectives et automatiques.

Sous prétexte d'augmenter les salaires à l'embauche, dans un contexte de concurrence avec le régime général, sans pour autant supprimer le niveau 1 qui représente 15 personnes en MSA, les employeurs souhaitent **généraliser l'individualisation des salaires**. Les conditions d'attribution de la **prime COVID** en sont d'ailleurs un exemple lamentable.

Mais cela ne s'arrête pas là !

En chargeant certains postes dans le **répertoire des emplois** par l'attribution de **nouvelles tâches**, c'est purement et simplement travailler plus pour gagner moins qui nous est proposé.

Pour la **CGT**, on est très loin des beaux discours et autres louanges des directions pendant la crise du COVID.



Ce ne sont pas aux salariés qui « tiennent la boutique » depuis tant d'années de payer la crise !

Pour la CGT, à l'heure où l'on nous parle de relance économique, l'augmentation générale des salaires est l'urgence vitale !